



bulletin municipal - édition du 11 juillet 2018



Dossier : évacuation d'Aspach - les recherches progressent

Des nouvelles de la fibre optique

Ecole : accueil d'une classe ULIS

L'actu des associations

Les travaux en cours



6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**
4 horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**
6 comptes-rendus de séances
17 décès

18 **Tout Aspach est informé**
18 le point sur les travaux
19 infos Commission Environnement
20 en route pour la fibre optique
21 aide à la mobilité

24 **Dossier : évacuation d'Aspach : les recherches progressent !**

27 **Tout Aspach fête**
27 état civil, calendrier des fêtes

28 **Tout Aspach se passionne**
28 astronomie : Mercure, et les autres

30 **Tout Aspach se détend**

31 **Tout Aspach s'associe**
31 Comité des Fêtes
32 Conseil de Fabrique, AS Aspach - Tagolsheim
33 Donneurs de Sang
34 AGS, CASBA, APL
35 ASCLA
36 UNC, Cercle Sainte Cécile

37 **Tout Aspach à l'école**
37 Apprendre à porter secours
38 les élèves de l'école maternelle font de l'athlétisme
39 une sortie au Rimlishof

40 **Tout Aspach en images**

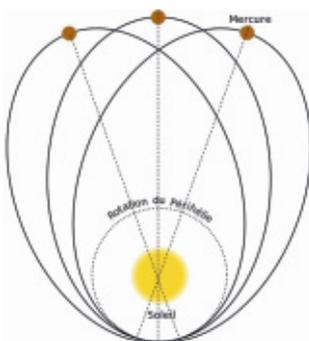
5



24



28



31



37



photos de couverture

Athlétisme à l'école
médaillon : carnet de Joseph BURG

Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.

Cher·e·s concitoyen·ne·s,

le mot du Maire



Une fois de plus, les intempéries n'ont pas épargné notre village. A trois reprises, dans la même semaine, l'eau boueuse a envahi nos rues et inondé des caves.

Certaines mesures prises lors des précédents épisodes ont bien fonctionné. Mais au vu de la quantité de précipitations actuelles, il va falloir en prendre d'autres et bien plus onéreuses. De plus, nous pourrions ainsi obtenir des aides afin de revoir notre réseau d'eaux pluviales qui semble largement sous-dimensionné pour contenir de telles pluies.

Ainsi, je tiens à remercier toutes les personnes, membres de la réserve citoyenne ou pas, qui ont participé au nettoyage des rues et des caves et ce à plusieurs reprises et durant de longues heures. Une fois de plus, un vrai élan de solidarité est apparu lors de ces moments difficiles.

Pour tout cela, je vous dis simplement : merci !

Prochainement, nous vous ferons une information quant à notre sirène et ainsi vous pourrez interpréter les différents signaux et, pourquoi pas, venir nous aider.

En attendant, les travaux de sécurisation des rues et d'accès à l'école avancent bien. Vous verrez apparaître des marquages qui matérialiseront des allées piétonnes, ainsi que des nouvelles priorités à certains carrefours de rues.

Malheureusement, je suis dans l'obligation de vous rappeler que toutes les rues d'Aspach sont limitées à 30 km/h. De nombreuses personnes circulent encore bien trop vite. Il est impératif, pour la sécurité de tous, que les piétons (de plus en plus nombreux et c'est une très bonne chose), les cyclistes (surtout des enfants) et les automobilistes cohabitent sereinement et sans créer de tensions inutiles.

Ceci est également vrai quant au bruit. Les horaires pour les travaux sont réglementés dans notre village. De plus, avec les beaux jours, l'envie de recevoir des amis et de faire la fête est très présente. Là aussi, il est impératif de baisser le volume au bout d'un certain temps afin que tout le monde puisse se reposer. Les voisins sont très souvent tolérants, mais pas toute la nuit d'autant plus que quand il fait chaud, tout le monde dort avec les fenêtres ouvertes.

Pendant ce temps, d'autres travaux avancent bien ! Ainsi, la mise aux normes d'accessibilité des toilettes de la salle polyvalente permettra également de changer les sols de l'entrée et de réserver un meilleur accueil aux visiteurs. A l'école, les ordinateurs seront déplacés dans les salles de classes afin de répondre à un double objectif : utiliser l'outil numérique au quotidien et permettre d'installer la classe ULIS en préservant une belle salle de réunions.

En parlant de l'école, j'en profite pour remercier les enseignantes et le personnel communal pour tout le travail accompli et en particulier les enseignantes qui quittent notre école. Un grand merci aussi aux parents d'élèves qui s'investissent dans la vie de l'école.

Ces remerciements sont également destinés à tous les dirigeants de nos associations locales qui prennent de leur temps pour dynamiser la vie de notre village.

Je terminerai ces quelques mots en vous signalant qu'au mois d'octobre nous organiserons une soirée d'information destinée **UNIQUEMENT** aux Aspachoi·se·s sur le déploiement du compteur linky. Et je vous demanderai également de vous réserver les dates du 30 novembre et du 2 décembre 2018 afin d'assister à une exposition conférence sur les résultats des recherches suite à la commémoration de l'évacuation de notre village durant la première guerre mondiale.

Très bonnes vacances à toutes et à tous !

Fabien Schoenig

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

Jeudi 11h à 12h
16h à 17h

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr
fax : 03 89 40 92 47



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr

Autres infos

Horaires
d'hiver

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La mairie sera fermée
du 13 au 16 août 2018.

2018

juillet	août	sept	octobre	nov
---------	------	------	---------	-----

1		F	C	D	F
2		G	C	D	M
3		G	J	E	K
4		E	J	E	K
5		E	I	G	C
6	F	L	I	M	A
7	G	L	M	M	A
8	G	J	L	G	G
9	F	J	L	K	G
10	J	I	M	K	L
11	J	H	D	A	L
12	I	H	D	A	H
13	L	I	E	H	H
14	L	B	E	H	J
15	H	B	B	F	J
16	I	C	B	F	I
17	B	C	A	L	B
18	B	D	A	L	B
19	C	D	K	J	I
20	C	M	K	I	C
21	D	M	F	I	C
22	D	K	G	J	D
23	E	K	G	C	D
24	E	A	F	C	M
25	A	F	H	B	M
26	A	F	H	B	E
27	M	A	L	D	E
28	K	G	L	D	K
29	K	G	J	E	K
30	M	H	J	E	A
31	F	H		F	



Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

sous réserve de changements de dernière minute

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).



Compte-rendu de séance du conseil municipal

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2017

Le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2017 (après constatation du non quorum lors de la séance du 15 décembre 2017), s'est réuni en séance ordinaire en date du 19 décembre 2017 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY, et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Arnaud STOESSEL, Régine BADELET, Régis BRAND, Carlos RODRIGUEZ et Roland RICH, conseillers municipaux.

Absents excusés : Isabelle REICHLIN qui donne procuration à Roland RICH, Joël KLEIBER et Anne MAERKY.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Approbation des attributions de compensation définitives de la Communauté de Communes Sundgau.
4. Règlement de la réserve communale.
5. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC et Florence LAVAULT sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

3. Approbation des attributions de compensation définitives de la Communauté de Communes Sundgau

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2017, les montants des attributions de compensation définitives (AC) des communes membres de la Communauté de Communes Sundgau.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tentant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la Commis-

sion Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), daté du 7 juin 2017, à la majorité qualifiée des communes, le Conseil Communautaire doit fixer le montant des attributions de compensation définitives, soit selon la méthode de calcul de droit commun, approuvée à la majorité simple du Conseil Communautaire, soit selon une fixation qu'il aura définie librement à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire, après délibération concordante des communes intéressées, avant le 31 décembre 2017. Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitive pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

M. le Président a proposé d'établir le calcul des attributions de compensation définitives selon une fixation libre des charges recensées par la CLECT, au prorata du nombre d'habitants des 40 communes composant les deux ex Communautés de Communes du Jura Alsacien, et de la Vallée de Hundsbach, concernées par le transfert de compétence.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2017,
- Vu le rapport de la CLECT de la CCS en date du 7 juin 2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2017 pour la commune d'ASPACH selon le calcul précité, qui s'élève donc à 100 995 €,
- valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2017 et l'attribution de compensation définitive.

4. Règlement de la réserve communale

Monsieur le Maire présente aux conseillers le règlement de la réserve communale d'ASPACH.

Après délibération, il est adopté avec 10 voix pour et 3 absentions tel que présenté, sous réserve des corrections de forme à apporter.

Un exemplaire sera adressé aux conseillers qui pourront émettre des remarques sous 15 jours.

5. Points divers

- Déneigement : il sera assuré par l'entreprise Frick, sur demande du Département, du 15 novembre au 15 mars, moyennant 1000 € pour l'astreinte + 95 € / heure d'intervention sel compris. Les ouvriers communaux peuvent déneiger mais seulement à partir de 8 heures du matin. Le Département a annoncé déneiger toutes les routes sauf dans les villages et la Steiga (suite au contournement). Monsieur Frick a dit qu'il ferait la route si elle n'était pas dégagée. Il faut donc veiller à avoir des équipements adéquats, particulièrement si l'on se déplace avant le déneigement, dans la Steiga. Une réunion est prévue le 15 janvier avec le Département.
- Acacia rue de la forêt : il est à tailler, voire à couper, car trop près des lignes EDF.
- Salle polyvalente et mise aux normes des toilettes : l'AGS signale que les toilettes seront en nombre insuffisant si on en supprime pour élargir les toilettes pour personnes handicapées. Il faut réétudier le plan pour trouver une autre solution.
- Unafem : les salariés se garent des 2 côtés de la route et gênent le passage et/ou la visibilité dans le virage, de même que le panneau. Un courrier sera fait pour ce problème de stationnement et l'entreprise relancée sur le projet de voie à sens unique pour les camions. Les coussins berlinois vont bientôt être posés et les trous dans la chaussée vont être bouchés.
- Maison des Associations : samedi 6 janvier tous les Présidents d'Associations et tous les Conseillers municipaux sont invités. Il manque encore une rambarde (fournisseur à relancer). Les fissures sur le placo doivent seulement provenir d'un défaut dans l'armature (et non de mouvements de terrain). Préparation de la salle pour le repas des Aînés le 6 janvier à 16h30.
- Carrefour Maison des Associations / rue du Stade : il faudrait matérialiser un stop ou un cédez le passage. Ce sera étudié.
- Enlèvement des ordures ménagères à la levée : Régis BRAND craint que les usagers ne jettent leurs ordures n'importe où. Ce système est reporté en avril. Déchetteries : tout le monde peut accéder aux 3 déchetteries de la CCS aux mêmes conditions que précédemment à la déchetterie d'Alt-kirch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2018

Le conseil municipal, convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du 26 janvier 2018 à 20h30 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique STOESSEL, Adjoint au Maire d'ASPACH.

Présents : Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Serge STIMPFLING, Florence LAVault, Régine BADELET, Régis BRAND, Carlos RODRIGUEZ et Isabelle REICHLIN, conseillers municipaux.
Fabien SCHOENIG, Maire, arrive à 21h30
Absents excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Françoise MAY, Joël KLEIBER et Arnaud STOESSEL.
Absents : Anne MAERKY et Roland RICH.

Monsieur STOESSEL souhaite la bienvenue aux conseillers et donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- convention avec la Communauté de Communes Sundgau ;
- étude de sécurité de la Route de Thann.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent d'ajouter ces points.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Convention avec la Communauté de Communes Sundgau.
4. Rythmes scolaires.
5. Programme des travaux ONF - 2018.
6. Vacances funéraires.
7. Etude de sécurité Route de Thann.
8. Compte-rendu des commissions communales.
9. Compte-rendu des commissions intercommunales.
10. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Karen LAMBOLEZ et Florence LAVault sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Convention avec la Communauté de Communes Sundgau

Dominique STOESSEL informe les conseillers que la Communauté de Communes Sundgau a demandé à utiliser la salle de motricité dans le cadre des activités périscolaires. Après délibération, les conseillers, à l'unanimité des membres présents, autorisent le Maire à signer la convention.

4. Rythmes scolaires

Dominique STOESSEL fait le compte rendu de la commission des rythmes scolaires qui s'est déroulée le 16 janvier dernier. Y ont participé : le Maire et les adjoints, les enseignantes, les ATSEM, le personnel du périscolaire de la Communauté de Communes Sundgau, les représentants des parents d'élèves

et les assistantes maternelles d'ASPACH.

Monsieur le Maire a commencé par faire l'historique du temps scolaire de ces dernières années.

Il propose aux participants de passer à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018.

Après discussion et délibération, les horaires suivants sont approuvés par l'ensemble des personnes présentes :

8h15-11h45

13h30 – 16h00

Les lundis où il y a piscine, les horaires sont modifiés ainsi : 8h15-11h30 et 13h00 – 15h45.

Après délibération, ces nouveaux horaires sont adoptés avec 4 abstentions et 6 voix pour (dont une procuration).

5. Programme des travaux ONF

Dominique STOESSEL présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2018.

Après délibération, les conseillers approuvent ces programmes avec 3 abstentions et 7 voix pour (dont une procuration).

6. Vacances funéraires

Dominique STOESSEL informe les conseillers que la Brigade Verte a envoyé à la commune un courrier dans lequel il est précisé qu'au regard de l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, est assurée dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal pour les opérations suivantes :

- fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, sans présence d'un membre de la famille ;
- fermeture de cercueil avant crémation.

Ces opérations de surveillance donnent seules droit à des vacances dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € (article L.2213-15 du C.G.C.T.).

Il propose aux conseillers de délibérer sur le montant de cette vacation :

La surveillance de certaines opérations funéraires donne lieu à perception d'une vacation funéraire au profit des policiers municipaux ou gardes champêtres dont le montant est fixé par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 à L.2213-15, et R.2213-48

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la législation funéraire

Considérant que l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, et les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal,

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Terri-

toriales donnent seules droit à des vacances dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € ; ce montant pouvant être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Considérant que seules ouvrent droit à vacation les opérations de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et les opérations de fermeture de cercueil lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable en vue de fixer le montant unitaire d'une vacation funéraire à 25.-€ afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- est favorable à l'application de vacances lors des opérations funéraires au profit des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin ;

- fixe cette vacation à 25.-€

7. Etude de sécurité de la Route de Thann

Dominique STOESSEL présente aux conseillers l'étude de sécurité de la Route de Thann établie par la société IVR.

Celle-ci préconise de créer des plateaux et carrefours, ainsi que des espaces verts afin de rétrécir la chaussée là où elle est la plus large.

La proposition faite aux conseillers est d'aménager l'accès à ASPACH en venant de la Steiga. Le montant de cette 1ère tranche se monterait à 120 000.-€ HT.

Intervention des conseillers : il est souligné qu'il y a d'autres rues en mauvais état dans la commune et qu'il faudrait commencer par les refaire en priorité. D'autres solutions moins onéreuses pourraient être trouvées, comme installer des obstacles afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

Le comptage routier effectué en avril dernier a permis de constater que de nombreux excès de vitesse ont été enregistrés dans la traversée du village.

Monsieur le Maire précise que le but des aménagements de sécurité est d'inciter les automobilistes extérieurs au village à emprunter la déviation en non plus la Route de Thann afin de gagner du temps et donc en roulant plus vite que la vitesse autorisée.

De plus il informe les conseillers que suite à une réunion avec les maires d'Altkirch et de Carspach, il a été décidé de déplacer les panneaux d'Altkirch et d'Aspach de façon à ce qu'ils soient dos à dos.

Le conseil envisage de réaliser des marquages provisoires au moins afin d'observer les effets sur la conduite des rétrécissements. Les arrêts de bus seront réaménagés sur la chaussée, de part et d'autre d'un passage piéton (à l'avant du bus), et permettront aussi de ralentir la circulation.

Après délibération, l'étude de sécurité est validée par le conseil municipal avec 10 voix pour (dont une procuration) et 1 abstention. Néanmoins, lors de l'éventuelle réalisation de ces travaux, chaque tranche sera rediscutée.

Les conseillers sont d'accord pour améliorer l'esthétique de l'entrée du village côté Nord par des bas-côtés plantés de petits arbres. La partie 2 de l'étude sera aménagée en priorité (après l'entrée nord jusqu'à la rue du Réservoir).

Pour info, la STEIGA sera encore déneigée cette année par les services du Conseil Départemental mais pas en priorité.

8. Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Dominique STOESSEL

- Maison des Associations : rampe toujours pas posée, à relancer encore. Utilisation par les personnes âgées : pas de remarque. Marche populaire : le Club de foot a protégé la salle pour ne pas la salir (chemins très boueux).

Commission de l'information : Dominique STOESSEL

- Tout Aspach paraîtra aux alentours du 15 février. Appel aux publications. Les entreprises ont manifesté leur intérêt pour une page dédiée. Il faut rappeler aux élèves qu'ils doivent montrer au chauffeur leur carte de bus et attacher la ceinture.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC

- La fête des Aînés s'est bien passée.
- Le Conseil d'Ecole aura lieu le 23 février avec délibération sur les rythmes scolaires. Les travaux pour l'accessibilité des toilettes à l'école élémentaire sont finis.
- Il est prévu une rencontre AGS/ Mairie/ entreprise pour discuter de l'aménagement possible des toilettes de la salle polyvalente.
- Club de foot : le 20 février sera officialisée l'occupation de la Maison des Associations. La convention est bientôt prête et sera envoyée aux Conseillers.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY

- Des devis sont en cours pour l'entretien des fossés.
- Réserve communale : le local (anciennement local des pompiers) a été rangé, le matériel nécessaire y a été déposé. L'emplacement du matériel courant type tronçonneuse, visseuse a été identifié et localisé à l'atelier communal en cas de besoin.
- Espace sans tabac : la convention est signée, les panneaux livrés et à installer. Un article dans Tout Aspach est prévu.
- Troc-Plant : il est prévu le 24 mars de 9h à 12 h à la Maison des Associations, avec 3 ateliers enfants et l'atelier nichoirs de Thierry Bourgoin. La Mission de l'Eau relaie l'information dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides.
- Atelier communal : demande de devis en cours pour une cuve fuel double paroi.
- Patrimoine : un artisan tailleur a été consulté pour la statue St Jean Népomucène (pas en péril mais à nettoyer) ; le socle de l'ancien monument aux morts présente des fissures mais il est en béton, elles seront donc colmatées en propre régie ; le calvaire rue du Réservoir présente de sérieuses fissures et devra être réparé en priorité.

9. Compte-rendu des commissions intercommunales

- SIASA : Isabelle REICHLIN fait savoir que le COSEC a fait l'objet de travaux d'entretien, le cheminement est terminé, l'éclairage (aux leds) de la gare routière du collège et du lycée a été rénové. Un panneau de basket est tombé et a dû être réparé, tous les câbles de sécurité doivent être vérifiés. Les usagers des bus scolaires ont été contrôlés.

- Communauté de Communes Sundgau : le Maire informe les conseillers que la taxe GEMAPI a été mise en place. Elle sera répartie sur deux EPAGE (Ill et Largue) à qui la Communauté de Communes Sundgau a transféré la compétence. Fabien SCHOENIG devient délégué de ces deux instances. Lors des intempéries, ce sont les zones prévues qui ont été inondées et ont joué leur rôle. La CCS a soutenu des projets « LEADER » pour permettre leur financement : « les yaourts A gueter » et « l'Îlot Fermier » à Hirsingue, qui tous deux développent les circuits économiques locaux. La CCS a jusqu'à présent poursuivi les politiques des ex-communautés de communes. En 2018, il faudra choisir les compétences optionnelles et renoncer peut-être à certains services.

10. Divers

- Les DIA et autorisations d'urbanisme instruites et en instance sont présentées.
- Un devis a été demandé à AXIOME ENERGIE pour la pose de panneaux photovoltaïques (sur 12 x 5 m) sur le toit de la Maison des Associations : chiffré à environ 16 000 €, l'installation pourrait être amortie en 10 à 12 ans, puis le produit de la revente de l'électricité deviendrait un revenu. Il faut étudier la possibilité de subvention dans le cadre du plan Climat. Ces indications sont données aux conseillers pour réflexion.
- Logo de la maison des associations : il est proposé d'organiser un concours.
- UNAFERM : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de son entretien avec les responsables de la société UNAFERM et a abordé les questions de sécurité autour du site.
- Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur HEINRICH concernant le rejet des eaux de ruissellement sur l'arrière de la Rue du Chêne.
- Isabelle REICHLIN regrette la disparition des haies Rue de Walheim qui renaissent la terre en cas de fortes intempéries. Des points d'attention sont mentionnés, à discuter aussi avec l'Association Foncière. Les fossés seront passés en revue pour vérifier le cheminement des eaux de ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2018

Le conseil municipal, convoqué le 29 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du 06 avril 2018 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY, et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Régine BADELET, Régis BRAND et Roland RICH, conseillers municipaux.

Isabelle REICHLIN arrive à 20h30.

Absents excusés : Arnaud STOESSEL et Carlos RODRIGUEZ qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Absent : Frédéric SCHINDLER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des deux derniers PV.
3. Installation de Frédéric SCHINDLER.
4. Compte administratif 2017.
5. Compte de gestion 2017.
6. Budget primitif 2018.
7. Approbation de la convention régissant le service commun d'autorisation du droit des sols.
8. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance – mise en concurrence par le Centre de Gestion.
9. Redevance incitative – modalités de facturation aux associations.
10. Compte-rendu des commissions communales.
11. Compte-rendu des commissions intercommunales.
12. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation des deux derniers PV

Les procès-verbaux des séances des 19 décembre 2017 et 26 janvier 2018 n'appelant aucune observation, ils sont approuvés par l'ensemble des conseillers.

3. Installation de Frédéric SCHINDLER

Monsieur le Maire informe les conseillers de la démission de Madame Anne MAERKY en date du 18 février dernier.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, l'article L270 du code électoral stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Maire procède donc à l'installation de Monsieur Frédéric SCHINDLER au sein du conseil municipal, en remplacement de Madame Anne MAERKY.

4. Compte administratif 2017

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2017.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investis. en 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	RESULTAT 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2017
FONCTIONNEMENT	444 103,32	101 116,53	611 677,11	682 128,19	70 451,08	413 437,87
INVESTISSEMENT	90 383,47		200 297,20	161 652,85	-38 644,35	51 739,12
TOTAL	534 486,79	101 116,53	811 974,31	843 781,04	31 806,73	465 176,99

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

- 2 800.-€ au compte 2031 – frais d'études
 - 2 000.-€ au compte 2182 – matériel de transport
 - 8 700.-€ au compte 2183 – matériel informatique
 - 2 000.-€ au compte 2184 – mobilier
 - 40 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
 - 47 000.-€ au compte 2313 – constructions
 - 6 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.
- Total : 108 500.-€

Recettes :

- 70 000.-€ au compte 10222 – FCTVA
 - 2 600.-€ au compte 1321 – subvention
 Total : 72 600.-€

5. Compte de gestion 2017

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2018 étudié en commission des finances le 20 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe d'habitation	1 299 000,00	16,36 %	212 516,40
Taxe fonc/prop.bâtie	986 300,00	11,48 %	113 227,24
Taxe fonc/pr.non bat	17 800,00	75,53 %	13 444,34
TOTAL			339 187,98

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SC-HOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

413 437,87 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

175 544,35 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;

237 893,52 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

7. Approbation de la convention régissant le service commun d'autorisation du droit des sols

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service commun d'autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes Sundgau.

En vertu de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les effets de ce service commun sont gérés

juillet 2018

	<i>REPORTS de 2017</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		975 030,52	975 030,52
Recettes		975 030,52	975 030,52
Investissement			
Dépenses	108 500,00	169 694,35	278 194,35
Recettes	72 600,00	205 594,35	278 194,35
TOTAL			
Dépenses	108 500,00	1 144 997,87	1 253 497,87
Recettes	72 600,00	1 180 897,87	1 253 497,87

par convention entre la communauté de communes et les communes membres.

Les points essentiels de la convention concernent :

- les missions précises du service commun ;
- la refacturation des frais du service aux communes ;
- les équivalences PC ;
- l'évaluation financière.

Les missions précises du service commun

Le service instructeur de la Communauté de Communes Sundgau a les missions suivantes :

- instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme qui ne sont pas instruites par la commune ;
- archivage des actes instruits ;

- suivi statistique ;
- accueil et information des pétitionnaires ;
- conseil et information auprès des communes sans production d'écrits spécifiques.

La refacturation des frais du service aux communes

L'intégralité des frais de fonctionnement du service commun (les frais de personnel, les frais liés au matériel informatique, logiciel, abonnements, locaux, etc. nécessaires au bon fonctionnement du service) est refacturée aux communes, en fonction du nombre d'actes instruits par commune pour l'année concernée, ramené aux équivalents PC.

Seront également refacturées les éventuelles indemnités kilométriques dues au titre des frais de déplacement dans les communes.

Avant le 1er juillet de chaque année, un acompte sera demandé aux communes, puis le montant définitif du coût par commune sera transmis en fin d'année au regard des critères de facturation susmentionnés.

Un budget annexe sera mis en place pour une meilleure lisibilité des coûts du service et pour vérifier son équilibre financier.

Les équivalences PC (permis de construire)

Les équivalences PC qui seront appliquées, sur la base de l'expérience acquise par les services de l'État, sont les suivantes :

Type	Équivalence en acte
Permis de construire de droit commun	1
Permis de construire ABF	1
Permis de construire avec majoration du délai d'instruction	1,5
Permis d'aménager	2,5
Certificat d'urbanisme informatif	0,5
Certificat d'urbanisme opérationnel	0,75
Déclaration préalable	0,5
Déclaration préalable de division	0,5
Permis de démolir	0,5

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-4-2 relatif aux services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres ;

VU l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de communes Sundgau du 22 janvier 2018 ;

VU l'approbation de la convention par le Conseil communal du 25 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des membres présents,

Décident d'adhérer au service commun d'autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes Sundgau ; Approuvent la convention régissant ce service dans les termes exposés ci-dessus ;

Autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes, et toutes pièces s'y rapportant.

8. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance – mise en concurrence par le Centre de Gestion

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la pos-

sibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 mars 2018 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de si-

gner la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2019.

Détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est de 360 € par an et par agent.

9. Redevance incitative – modalités de facturation aux associations

Suite au nouveau système de gestion des ordures ménagères dont la Communauté de Communes Sundgau a la compétence, chaque commune doit se prononcer sur les modalités de facturation de ce service aux associations.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité que la commune prendra en charge les frais liés aux déchets produits par les associations du village.

En ce qui concerne l'AGS qui loue la salle à des personnes privées, un forfait lui sera appliqué, à charge pour elle de le répercuter sur le montant des locations. Le montant sera déterminé ultérieurement.

10. Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'une réunion relative aux travaux de mise en place de la fibre est prévue à la mairie mardi prochain à 19h00, tous les conseillers sont invités à y participer.

Commission de sécurité : Fabien SCHOENIG rappelle aux

conseillers que les membres de la réserve communale et toute personne intéressée sont invités à la visite du local et à la signature des premiers contrats d'engagement le lendemain à 11h00. Les conseillers municipaux sont membres d'office, il leur appartient de se positionner sur les différentes compétences (technique, administrative, logistique, etc...).

11. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIGFRA : Serge STIMPFLING a assisté à la réunion du SIGFRA.

SIAEP : Dominique STOESSEL informe les conseillers que la 2e tranche des travaux d'adduction en eau potable de la Route de Thann a été repoussé en 2019.

Communauté de Communes Sundgau : Fabien SCHOENIG informe les conseillers que les 10 budgets seront votés la semaine prochaine.

SIASA : Isabelle REICHLIN fait savoir aux membres du conseil municipal que le budget a été voté. Les travaux de clôture du COSEC et d'éclairage de la gare routière du collège sont terminés.

12. Divers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

SÉANCE DU 25 MAI 2018

Le conseil municipal, convoqué le 18 mai 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du 25 mai 2018 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY, et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUULT, Arnaud STOESSEL, Régine BADELET et Carlos RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Régis BRAND qui donne procuration à Serge STIMPFLING, Roland RICH et Isabelle REICHLIN.

Absent : Frédéric SCHINDLER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Décisions modificatives.
4. Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale.
5. Création ULIS école.
6. Mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et li-

bertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

7. Compte-rendu des commissions communales.
8. Compte-rendu des commissions intercommunales.
9. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation des deux derniers PV

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2018 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Décisions modificatives

Suite à une erreur de reprise des résultats dans le budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver les écritures suivantes :

Après délibération l'unanimité des conseillers approuvent la décision modificative n°1 telle que présentée par Monsieur le Maire

Il convient également de re-délibérer sur l'affectation du résultat :

DM n°1	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1068 : excédent de fonctionnement - 175 544,35€ 001 : solde exécution inv.reporté + 51 739,12€ 021 : vir de la section de fonction. + 118860,88€	002 : excédent antérieur reporté fonction. + 175 544,35€
DEPENSES	001 : solde exécution inv.reporté -38 644,35€ 2313 – 040 : opération d'ordre +10 000,00€ 2041582 : suv équipmt versées + 5 000,00€ 020 : dépenses imprévues invest. + 18 700,00€	023 : vir.à la section d'investissement + 118 860,88€ 615231 : voirie + 50 000,00€ 022 : dépenses imprévues fonctionnement + 6 683,47€

Affectation du résultat.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 413 437,87 € Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 413 347,87 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

4. Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale. Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 02 juillet au 31 août 2018. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325. Le Maire est chargé du recrutement.

5. Création d'une ULIS à l'école

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été sollicité par l'Inspection de l'Education Nationale, pour l'ouverture à l'école élémentaire Albert FALCO à ASPACH, d'une classe « Ulis » (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes). Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences so-

ciales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Ce sont des professeurs spécialisés qui s'occupent des ULIS dont l'effectif maximal est de 12 élèves. Un poste a été créé à ASPACH.

Le conseil municipal, après délibération, avec une abstention et 11 voix pour, donne un avis favorable à l'ouverture à l'école élémentaire Albert FALCO d'une classe « ULIS ».

Le Maire propose d'installer l'ULIS dans la salle informatique qui n'a plus lieu d'être, les salles de classe étant désormais équipées du numérique. D'importants travaux vont y être entrepris en propre régie pour l'essentiel.

Les maires des communes d'HOCHSTATT, d'HIRSINGUE, d'ALTKIRCH et d'ASPACH, accueillant une classe ULIS, ont décidé de demander un droit d'écolage aux communes de domicile des enfants fréquentant cette classe à partir de la rentrée 2018-2019 : ce droit se monte à 350.-€ /élève / an.

6. Mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD

Monsieur le Maire/Président(e) expose le point : Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modi-

fiée ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n°17/65 du 29 novembre 2017: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n° 18/17 du 29 janvier 2018 ;

Vu la délibération CNIL n° 2016-191 du 30 juin 2016 portant labellisation d'une procédure de gouvernance Informatique et Libertés présentée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54).

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin (CDG68) en date du 26 mars 2018 approuvant le principe de la mutualisation entre le CDG 54 et le CDG 68 ainsi que tous les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, et la convention de mutualisation qui en découle

Vu la convention en date du 12 avril 2018 par laquelle le CDG 68 s'inscrit pour son besoin propre dans la mutualisation avec le CDG 54, et autorise le CDG 54 à conclure avec les collectivités affiliées au CDG 68 une convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Inter-région EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Inter-région Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Le CDG 68 met à disposition de ses collectivités et EP affiliés le modèle de convention de mise à disposition des moyens matériels et du personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informa-

tique et Libertés et à la réglementation européenne liant le CDG 54 et la collectivité/l'établissement public affilié au CDG 68.

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes :

1. Documentation et information

- fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux;

- organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité.

2. Questionnaire d'audit et diagnostic

- fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;

- mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire ;

- communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés ;

3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures

- réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité
- production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;

- fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles,...).

4. Plan d'action

- établissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

5. Bilan annuel

- production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Les obligations réciproques figurent dans la convention proposée par le CDG 68 en accord avec le CDG 54, liant la collectivité et le CDG54,

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54,

(soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30 euros, la somme de 30 euros sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Après délibération, les conseillers autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent.

7. Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Monsieur le Maire informe les conseillers que l'entreprise MTP a proposé de faire les Rues du Réservoir et des Bergers au Finisher.

Il propose ensuite aux conseillers d'interdire le stationnement des véhicules à l'entrée de la Rue de Walheim, à gauche au début de la rue venant de la Rue de la Croix-Rouge et ce sur une distance de 13 mètres. Le problème de stationnement sur le parking de la Mairie est également abordé, et la question de réserver des places pour les usagers de la mairie et les personnes se rendant à l'Eglise posée.

Le Maire informe enfin les membres du conseil que le marquage « zone 30 » a été réalisé Rue des Bergers et Clos de la Chapelle.

L'arrêté sera signé la semaine prochaine.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC présente les divers projets en cours :

Accessibilité ERP : le plan de conformité se termine en 2018, les dernières factures doivent parvenir au plus tard en septembre pour la demande de subvention. Restent à terminer les travaux suivants : place PMR à la maison des associations et à la réserve communale, et les sanitaires à la salle polyvalente. Le PAVE sera réalisé plus tard.

La kermesse de l'école aura lieu le 15 juin prochain.

Les changements d'horaires pour la rentrée scolaire 2018-2019 ont été validés par le conseil d'école.

Les travaux d'enrobés sur le trottoir face à l'école sont terminés.

Jean-Claude SCHIEHLE a proposé d'organiser un cycle de conférences sur le 100e anniversaire de l'évacuation d'ASPACH en intégrant les résultats des recherches effectuées depuis 2015.

Le règlement de la maison des associations a été signé par le club de foot. Il sera fait de même avec la CASBA et le Club des aînés, utilisateurs réguliers.

Il est proposé de créer un conseil municipal des enfants à ASPACH.

La journée des associations consistera à les mettre en valeur lors de l'inauguration officielle de la maison des associations.

Les conseillers municipaux sont invités à signer l'acte d'engagement à la réserve communale, même s'ils sont membres d'office.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :

De nouveaux bacs ont été installés par Olivier et Ramazan

au jardin des libellules

L'entreprise MATHOT interviendra mardi pour le fauchage des fossés et talus.

La Passerelle d'Hirsingue va débroussailler et ramasser les déchets verts du fossé derrière la propriété Nussbaum lundi.

Il faudrait repeindre les deux abris bus cet été (tags).

Un 2e devis pour la réfection de la statue de Saint Jean et du calvaire rue du Réservoir est en cours.

Un nouveau devis pour remplacer la cuve fuel de l'atelier est en cours.

Elle a représenté le Conseil lors de la journée « Soigner les plantes par les plantes » organisée par la CC Sundgau dans le jardin de Monsieur Bourgoïn le 29 avril dernier.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le prochain bulletin paraîtra fin juin.

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Dominique STOESSEL rappelle aux conseillers que la 2e tranche des travaux d'adduction en eau potable de la Route de Thann a été repoussée en 2019.

Un appel d'offre concernant le contrôle des hydrants a été lancé.

Communauté de Communes Sundgau : Fabien SCHOENIG informe les conseillers que la CC Sundgau et en train d'étudier les compétences optionnelles, à savoir si elle les conserve ou si elle les reverse aux communes membres (éclairage public, pompiers,...)

Mardi aura lieu une réunion sur le devenir des terrains multi-sports.

Plus la CC Sundgau possède de compétences, plus elle touche de l'aide de l'Etat.

Le Plan Climat a démarré.

9. Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

- Voirie : Les rochers barrant l'accès à la piste cyclable ont été enlevés côté Aspach.

- Rue de la Libération il serait nécessaire de nettoyer la banquette vers le dos d'âne, refaire les buttes rue de Walheim. Il faudrait aussi inspecter les cours d'eau pour enlever les embâcles. Les fossés sont à nettoyer, mais certains ne figurent pas au cadastre. Il faut vérifier que les eaux pluviales puissent accéder au fossé et ne restent pas sur les chemins. Ces travaux sont prévus pour août.

- Rue de Walheim il reste une bande de 70 cm qui ne semble pas finie.

- Travaux de réfection avec le Finisher : voir si les écoulements sont bien faits. Le bas de la rue du Réservoir est prévu. Un métrage plus important est envisagé : plus cher, mais il tiendra plus longtemps. Ce sera possible avec une DM au budget.

Giratoire rue de l'Espérance : la peinture ne tient pas, les plots sont dégradés. A refaire. Le même dispositif (ou un simple cédez le passage) peut être envisagé à l'intersection rue du Réservoir/rue du Stade. Il y a un problème de vitesse et de visibilité. En attente de proposition de la société qui fait les traçages.

- Le prix de l'eau est trouvé élevé par rapport aux communes voisines. Mais la fourniture en eau à Aspach dépend d'un syndicat supra intercommunautaire donc ne tombera pas dans les compétences de la CCS. C'est le nettoyage de l'eau

qui coûte le plus cher (un peu plus de 2€), or celui-ci dépend de la station d'épuration. Le prix est élevé mais stable et la qualité est bonne (ni arsenic, ni nitrates).

• Le compteur Linky : Monsieur le Maire a rencontré M. Bendorff. De nombreux courriers anti-Linky sont arrivés en mairie. Il est d'accord pour une réunion d'information de façon à ce que chacun puisse se faire une opinion libre. La commune ne peut pas décider à la place des gens. Cette réunion serait réservée aux gens d'Aspach à part les intervenants invités (Enedis et anti-Linky) pour répondre aux questions. Le déploiement des compteurs Linky est repoussé

en avril 2019. La réunion pourrait être prévue en octobre.

- Un vélo électrique est arrivé en mairie, prêté gratuitement par le PETR à disposition du personnel communal et des élus pour effectuer les déplacements sur Aspach et environs.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h53.

Décès

19 mars 2018 Louis Jean Georges BRAND

2 juillet 2018 Doris SIRLIN née PFAUWADEL
membre du personnel communal de novembre 2013 à avril 2015,
elle était toujours souriante et de bonne humeur.



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Le point sur les travaux



TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

Les travaux d'accessibilité de nos ERP (Etablissement Recevant du Public) arrivent à leur fin.

En effet, la mise aux normes de la Maison des Associations et de la Reserve Communale est terminée.

TRAVAUX DE SÉCURISATION

Des travaux de sécurisation du secteur rue des Bergers / Clos de la Chapelle ont eu lieu avec l'intégration d'une ZONE 30.

Par ailleurs, les abords de l'arrêt de bus Mairie et de la rue de la Croix Rouge menant à l'école ont été sécurisés par divers marquages.

Enfin le trottoir près de l'école a été sécurisé.

La suite ?

- Sécurisation du carrefour de la Maison des Associations à l'étude.....
- Entrée du village par Spechbach
- Rue de l'Espérance (partie reliant la Rue de Thann)

CLASSE ULIS

Nouveauté : à la rentrée de septembre 2018 à l'école Albert FALCO, une CLASSE « ULIS » ouvrira.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés.

Une nouvelle enseignante spécialisée assurera l'apprentissage sur place.

Des travaux auront lieu pour transformer la salle informatique de l'école Albert FALCO afin de recevoir au mieux les élèves de notre classe ULIS.

Les ordinateurs seront répartis dans chaque salle de classe.

Les travaux auront lieu durant tout l'été, pour que les locaux soient prêts à la rentrée de septembre !

VÉLO ÉLECTRIQUE - PROMOTION DES TRANSPORTS DOUX

Dans le cadre de son engagement dans la démarche de Territoire à énergie positive pour la croissance verte, le Pays du Sundgau a mis à disposition de collectivités locales et d'associations 50 vélos à assistance électrique (VAE). Une opération de 50 000 € financée à 80 % par l'État ayant pour objectif de promouvoir la mobilité douce. Pour la commune d'Aspach un VAE est donc basé à la mairie à disposition des secrétaires, des élus et des ouvriers communaux pour leurs déplacements. Il se peut d'ailleurs que le Tout Aspach que vous êtes en train de lire, si ce n'est pas la version électronique, vous soit parvenu par ce moyen de transport... :-)



Jardin des Libellules : cueillette libre !

Commission
Environnement et
Cadre de Vie

Françoise MAY

Olivier et Ramazan, nos ouvriers communaux, ont procédé au début du printemps à la fabrication de nouveaux et solides bacs en bois au Jardin des libellules, les précédents s'étant affaiblis avec le temps.

Le long du petit chemin conduisant au local de la Réserve communale, vous retrouverez les panneaux pédagogiques expliquant la Démarche Zéro Pesticide suivie par la Commune d'Aspach. Entre chaque panneau, vous trouverez des petits fruits en cueillette libre. Groseilles, cassis, maquereaux vous attendent au détour d'une promenade.



Rappels importants

Les haies jouxtant les trottoirs doivent être taillées : l'empiètement de celles-ci sur le domaine public empêche la bonne circulation des piétons à certains endroits du village.

Il est demandé aux riverains ayant un ruisseau ou un fossé en bordure de propriété de procéder régulièrement à son entretien (débroussaillages réguliers, enlèvement des embâcles). Il est fortement recommandé de ne pas entreposer de tas de végétaux ou autres matériaux à proximité du dit fossé ou ruisseau, car ils risqueraient d'être emportés et de constituer un obstacle au passage de l'eau en cas de crues.



Animation compostage

LE 22 SEPTEMBRE À ASPACH

Comment démarrer un compost ?

Comment valoriser au maximum ses déchets de taille et de tonte ?

Dans le contexte de la levée incitative et de la Démarche Zéro Pesticide, voici la nouvelle animation proposée par la Commission environnement, cadre de vie et santé publique d'Aspach et financée par la Communauté de Communes Sundgau dans le cadre du GERPLAN.

Elle se déroulera le samedi 22 septembre 2018 dans le jardin de la famille MAY au 2A rue du Stade, de 14h00 à 17h00 (à proximité de l'école).

Monsieur Francis BOURGOIN, animateur de la Maison de la Nature du Sundgau, nous parlera de ce thème avec son engouement habituel et nous pourrons échanger ensemble sur nos pratiques respectives et nos questionnements en toute simplicité.

L'animation est gratuite. Il est toutefois demandé aux participants de s'inscrire au préalable par téléphone à la Maison de la Nature du Sundgau au 03 89 08 07 50 ou par courriel à l'adresse suivante :

contact@maison-nature-sundgau.org

Venez nombreux !

En route pour la fibre optique

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans votre commune. Elles dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique à ASPACH et, au total dans plus de 700 communes d'Alsace, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

L'investissement global est de 450 millions d'euros. La société Rosace porte 64% de cet investissement, les 36% restants sont cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est, les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et les communautés de communes (celles-ci à hauteur de 175 euros par prise).

La fibre optique sera déployée jusqu'au domicile des habitants. Par contrat avec la Région Grand Est, elle ne peut être livrée à plus de 100 mètres de l'habitation.

Chacun, particulier ou entreprise, pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique. Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Des équipes mandatées par Rosace vont relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront que les infrastructures pressenties pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc.) sont en bon état et dimensionnées pour accueillir de nouveaux câbles. Puis les travaux proprement dits vont débuter sur le domaine public.

A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard.

Dès l'ouverture commerciale effective, les particuliers et les

entreprises devront choisir leur propre Fournisseur d'Accès Internet, selon les opérateurs présents sur le réseau Rosace. Un rendez-vous sera alors pris et un technicien viendra, à une date convenue, poser le câble fibre jusque dans l'habitation.

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont. Rendez-vous sur le site Rosace (onglet Gestionnaires) pour en savoir plus.

LE PROJET ROSACE

Le projet Rosace porte sur le déploiement de 13 000 kilomètres de fibre optique en Alsace d'ici à 2022. 80 entreprises, en grande partie alsaciennes, travailleront sur le chantier.

Le déploiement de la fibre optique en Alsace par la société Rosace est une initiative de la Région Grand Est, des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec le soutien de l'Union Européenne, du Plan France Très Haut Débit, des communes et des communautés de commune et d'agglomération en Alsace.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancée du déploiement dans votre commune ? en Alsace et en France ?

Inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information : www.rosace-fibre.fr

URL direct: <https://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription>





COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
Zone NORD (bleu) - zone SUD (rose)

CONDITIONS D'UTILISATION du SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ de la CC SUNDGAU

La Communauté de Communes Sundgau met en place un service de transport à la demande pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, dont le fonctionnement est fixé par les conditions particulières décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 : PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

Le présent règlement s'applique aux ayants droit résidant dans une des communes membres de la Communauté de Communes Sundgau (voir carte page 3).

Le service est destiné sur justificatif :

- aux personnes **âgées de 75 ans ou plus**, dans l'incapacité de se déplacer (incapacité physique ou défaut de véhicule)
- aux **personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie** disposant de la carte mobilité à inclusion avec un taux d'incapacité d'au moins 80%
- aux **personnes momentanément dans l'incapacité de conduire**

L'ayant droit peut être accompagné par une ou deux personnes.

1.1. Jours et Horaires de fonctionnement

Le service fonctionne du lundi au vendredi en horaire continu de 7h00 à 19h00, hors jours fériés.

1.2. Périmètre de déplacement

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CC Sundgau ainsi que vers les destinations suivantes:

- les centres hospitaliers de MULHOUSE et la clinique des Trois Frontières de SAINT-LOUIS,
- les établissements pour personnes âgées de BELLEMAGNY, BRECHAUMONT, DANNEMARIE, SEPPOIS-LE-BAS et de la région mulhousienne (HEIMSBRUNN, MULHOUSE).

1.3. Nombre de trajets

Le nombre de trajets est limité à 4 allers ou 2 allers/retours par usager et par mois.

1.5. Réservation

L'utilisateur doit contacter directement le transporteur de sa zone (voir carte ci-dessous) entre 8h30 et 17h00 au plus tard la veille du déplacement. Le transporteur se met d'accord sur le lieu et l'horaire de prise en charge ainsi que l'horaire du retour. Il s'engage à répondre à la demande et à respecter son engagement.

Les prestataires de transports habilités par la CCS pour le Service d'Aide à la Mobilité sont les suivants :

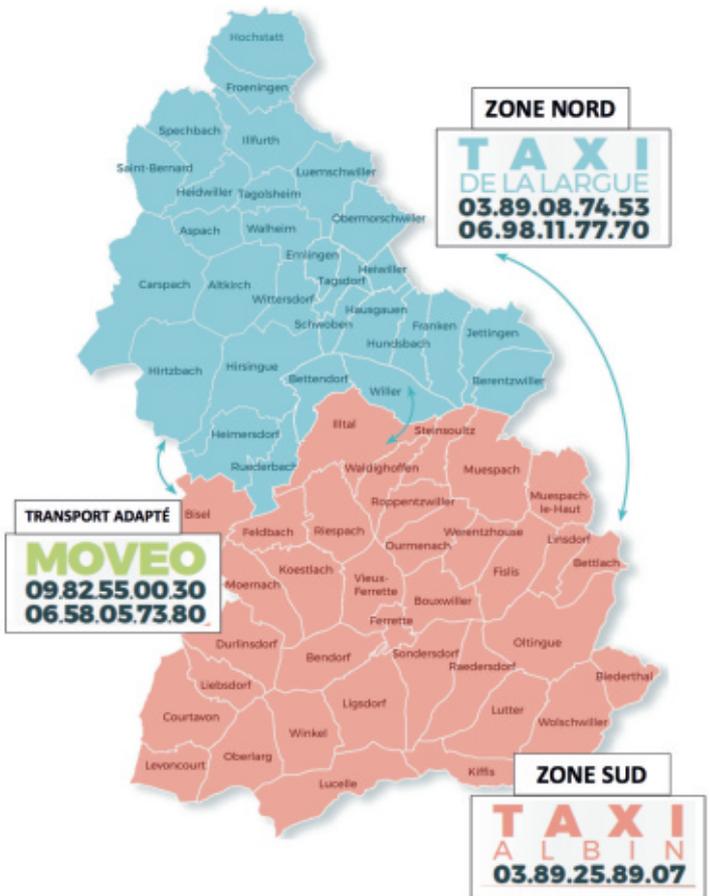
- **Taxi de la Largue pour les habitants de la zone nord** (Carte page 3)
Concerne les personnes âgées de 75 ans ou plus et les personnes à mobilité ne nécessitant pas de transport adapté.
☎ 03 89 08 74 53 / 06 98 11 77 70
- **Taxi Albin pour les habitants de la zone sud** (Carte page 3)
Concerne les personnes âgées de 75 ans ou plus et les personnes à mobilité ne nécessitant pas de transport adapté.
☎ 03 89 25 89 07
- **Transport adapté Moveo, quelle que soit la zone.**
Concerne les personnes nécessitant un transport en fauteuil roulant et ne pouvant effectuer un transfert.
☎ 09 82 55 00 30 / 06 58 05 73 80

Seules les sociétés Taxi de la Largue et Taxi Albin sont habilitées à appliquer les tarifs de la CC SUNDGAU pour les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes à mobilité réduite ne nécessitant pas de transport adapté en fauteuil roulant. Les autres sociétés de transport ne sont pas habilitées à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les usagers.

De même, seule la société MOVEO est autorisée à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les personnes nécessitant un transport adapté en fauteuil roulant ne pouvant effectuer un transfert. Les autres sociétés de transport ne sont pas habilitées à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les usagers en fauteuil roulant.

1.4. Déplacements exclus

- Un usager ne peut bénéficier du Service d'Aide à la Mobilité s'il existe une prise en charge par un autre organisme (Sécurité Sociale, mutuelles, assurances...).
- Le prestataire ne peut en aucun cas se rendre dans l'enceinte privée de l'usager et accompagner les personnes dans les lieux de destination.
- Les personnes dont le permis a été annulé ou suspendu par décision de justice ne sont pas autorisées à utiliser le service.



ARTICLE 2 : ADHÉSION AU SERVICE ET TITRE DE TRANSPORT

Avant d'organiser le 1^{er} trajet avec le transporteur, l'usager doit au préalable remplir la fiche de renseignement et fournir les justificatifs demandés par la CC Sundgau.

La CC Sundgau enregistrera l'adhésion au service et enverra un carnet de transport pré-rempli à l'usager. L'usager devra alors présenter ce carnet au prestataire à chaque déplacement.

Le prestataire sera dans l'obligation de renseigner le tableau de suivi en couverture ainsi que le titre de transport dont il détachera le 1^{er} volet pour la CC SUNDGAU et le 2^{ème} qu'il gardera pour lui-même.

ARTICLE 3 : TARIFICATION DU SERVICE

Le coût des trajets est établi par la CC Sundgau selon les tranches kilométriques suivantes : 0-10 km / 11-20 km / 21-30 km / >30 km et un tarif spécifique pour les trajets intramuros au sein des principales communes de la CC Sundgau : Altkirch, Ferrette, Hirsingue, Illfurth et Waldighoffen.

Le kilométrage est comptabilisé à partir de la commune de départ du client. Le temps d'attente est à la charge de l'usager qui devra en être notifié au préalable.

L'usager règle la course directement au prestataire selon la grille tarifaire suivante :

GRILLE Tarifaire de l'usager

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	5 €	10 €
0-10 Km	7 €	14 €
11-20 Km	12 €	24 €
21-30 Km	18 €	36 €
> 30 Km	25 €	50 €

Pour tout renseignement

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
Service d'Aide à la Mobilité
Quartier Plessier
38 Avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards
Bat N°3 - BP19
68131 ALTKIRCH Cedex

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h
03 89 08 36 20





REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'ASPACH



Arrondissement d'Altkirch
(Haut-Rhin)

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA REGLEMENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 1311-1 et L. 1311-2, L. 1312-2, R. 1334-30 à R. 1334-37 et R. 1337-6 à R. 1337-10-2,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 170-1 à L. 174-1 et L. 571-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2214-4 et 2542-2 et suivants,

Vu le Code Pénal, notamment ses articles 131-13, R.610-5 et R.623-2,

Vu l'article 78-6 du Code de Procédure Pénale,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-7 et L. 511-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

CONSIDERANT qu'il convient de protéger la santé et la tranquillité publique,

CONSIDERANT que les bruits excessifs et abusifs portent atteinte à la santé, à l'environnement et à la qualité de la vie,

ARRETÉ

ARTICLE 1 – PRINCIPE GENERAL

Sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune d'Aspach, tous bruits gênants causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance, susceptibles de présenter une gêne aux habitants ou de porter atteinte à la santé et à la tranquillité publique.

ARTICLE 2 – VOIES ET LIEUX ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux produits par :

- Les émissions sonores de toute nature, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore ;
- Les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement ;
- Les émissions sonores des postes de radios se trouvant dans les véhicules ne doivent pas être à l'origine, de jour comme de nuit, de gêne pour le voisinage.

ARTICLE 3 – PROPRIETES PRIVÉES

- Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement ou leurs activités.
- Tous travaux tels que les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou tous dispositifs bruyants, ne peuvent être effectués **que les jours ouvrables de 8 heures à 20 h 30. Cela exclut donc les dimanches et tous les jours fériés.**
- Toutes réparations ou mises au point répétées de moteurs quelle qu'en soit la puissance est interdite si elle est à l'origine de nuisances pour le voisinage.

ARTICLE 4 – LES ANIMAUX

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Les bruits émis par ces animaux ne devront être gênants par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

ARTICLE 5

Le présent arrêté entrera en vigueur ce jour.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le Maire d'Aspach est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Madame la Sous-Préfète d'Altkirch

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Altkirch

La Brigade Verte de Walheim

Aspach, le 08 Août 2017

Maire d'Aspach

Fabien SCHOENIG



Evacuation d'Aspach : les recherches progressent !

En avant première !

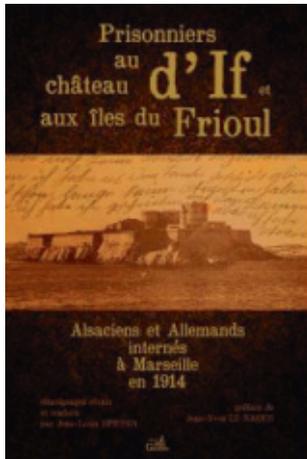
Bientôt à Aspach, vidéo-conférences et vente-dédicace avec Jean-Louis SPIESER :

« Prisonniers au château d'If et aux îles du Frioul »

vendredi 30 novembre 2018, à 20 heures
dimanche 02 décembre 2018, à 15 heures

salle polyvalente d'Aspach
entrée libre

réservation des places assises auprès de la Mairie d'Aspach pour les vidéo-conférences.



Dans le cadre du centenaire de l'évacuation d'Aspach, un nouvel événement est créé : il fait écho à l'exposition organisée en 2015 à Aspach, à l'initiative de la petite – mais ô combien efficace – équipe de sauvegarde du patrimoine d'Aspach : Marianne STIMPLING, Liliane REICHLIN, Michel MARTIN et Jean-Claude SCHIEHLE. A ce moment-là, Marianne a mis à disposition des Aspachois le carnet et les témoignages de son grand-père Joseph BURGUY qui racontait l'épopée au château d'If, sur les îles du Frioul et l'île Rousse en Corse.

C'est ainsi que Jean-Louis SPIESER a découvert l'existence de ce fameux carnet sur le site de notre commune ! Carnet qui l'a hautement intéressé puisqu'il était en train d'effectuer des recherches sur ce sujet. Il a

alors demandé l'autorisation de l'utiliser dans le cadre de ses recherches. Du reste, pour rendre hommage à Joseph Burguy, il a choisi de publier sa carte postale en couverture de son livre.

Ce petit carnet, qui a traversé les

décennies pour arriver jusqu'à nous et éclairer d'un jour nouveau notre compréhension d'un passé qui a profondément marqué l'Alsace il y a 100 ans, cet objet donc, a priori anodin, a une valeur remarquable au regard des informations historiques qu'il contient et qui permettent de révéler des aspects moins

Ce petit carnet (...), a priori anodin, a une valeur remarquable au regard des informations historiques qu'il contient.

connus du premier conflit mondial. Cette trouvaille nous montre encore une fois qu'il ne faut surtout pas jeter vieux papiers et vieilles photos ! S'ils n'ont plus d'importance pour nous, héritiers de maisons désertées par leurs anciens propriétaires, ils peuvent apporter la solution à des énigmes historiques ! L'historien appelle cela des « sources » et la recherche historique actuelle ne néglige plus, bien au contraire, le vécu et le ressenti des humbles au même titre que celui des puissants.

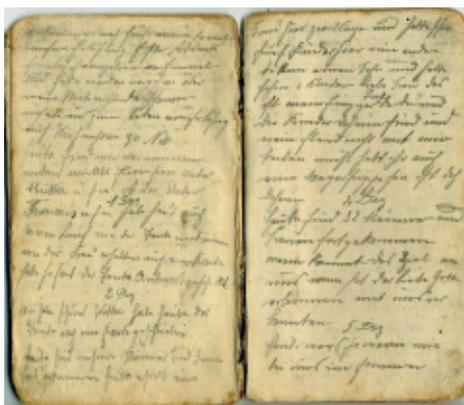
Le grand-père de Marianne avait dressé une liste de 21 personnes déportées comme lui par l'armée française de l'époque. Or notre équipe de choc a constaté que cette liste était loin d'être exhaustive ! De son côté Michel MARTIN a

déjà collecté une trentaine de nouveaux témoignages. Par ailleurs les recherches de Jean-Claude SCHIEHLE sur la présence de Hitler dans le Sundgau lui ont permis de tomber par hasard sur une pépite dans les archives. A l'époque, les instituteurs avaient obligation de tenir une chronique des événements du village. Ainsi ils nous livrent aujourd'hui des informations précises sur les déplacements des régiments français et allemands qui ont traversé nos vil-

lages. Ce qui a permis à Jean-Claude de retrouver le journal de marche du régiment français qui a arrêté les Aspachois expédiés aux îles du Frioul : et là, le nombre grimpe à 52 ! Pour prendre la mesure de l'événement, il faut savoir qu'Aspach comptait 643 habitants en 1910, toutes catégories confondues. Il s'agit donc d'une proportion importante des hommes valides du village.

En fait l'état-major français avait eu vent d'une information selon laquelle 350 Alsaciens devraient être incorporés dans le « Landsturm » (service logistique) et aurait alors, aux fins de soustraire à l'armée allemande les hommes susceptibles d'être enrôlés, déclenché cette opération le 21 septembre 1914 à 01H00

reproduction d'une double page du carnet de Joseph BURGUY



avec fin de l'opération à 9h30 et dont la suite nous est racontée par Joseph Burgy dans ses carnets.

Bien entendu ces faits ont été exploités par la propagande allemande pour jeter le discrédit sur l'armée française au regard de la population alsacienne. Ce phénomène est malheureusement commun à toute l'Alsace et à la Lorraine. Même des prêtres allemands en pèlerinage ont subi le même sort.

L'auteur Jean-Louis SPIESER ayant localisé dans les archives concernées à Marseille la liste des prisonniers, nous aurons, lors de la conférence, de nouvelles informations et surtout l'identité des Aspachois qui ont été faits prisonniers et déportés là-bas.

Le 21 septembre correspond à la 2ème avancée de l'armée française en Alsace. Or on retrouve déjà auparavant deux soldats d'Aspach (allemands donc à l'époque) engagés volontaires dans l'armée française à Besançon (en pleine zone française) : est-ce le signe qu'il y aurait déjà eu une première vague d'arrestations dès la première offensive ? Les recherches doivent se poursuivre !

La première vidéo-conférence, vendredi 30 novembre, ouvrira ses portes dès 19h avec buvette et saucisses de Strasbourg de l'Association du Kilianstollen, pour montrer d'abord les photos des visiteurs et des documents présentés lors de l'exposition de 2015 aux personnes qui l'auraient manquée ou pour mémoire.

A 20h00, les conférenciers prennent la parole pour présenter les éléments nouveaux issus des recherches : le livre de Jean-Louis SPIESER est en effet une compilation et une traduction des sources trouvées à ce jour sur ce sujet : documents d'archives, témoignages personnels. L'auteur ne prétend pas affirmer, ni interpréter, ni

faire de supposition, encore moins conclure : simplement porter à la connaissance de tous des documents relatant de faits concernant la vie de notre village, afin que nous puissions nous les réapproprier, en tant qu'éléments de l'identité de notre commune. Après la première partie, s'ensuivra une pause de 20 minutes avant de poursuivre avec la deuxième partie.

La 2ème vidéo-conférence, dimanche 2 décembre, ouvrira ses portes dès 14h, la vidéo-conférence débutera à 15h00, toujours à la salle polyvalente d'Aspach et consistera d'abord en une présentation réitérée de l'exposition de 2015 suivie d'explications sur les recherches effectuées depuis. En effet sur les photos, un nombre important de militaires (45 survivants, 15 décédés) ont été identifiés : leur livret militaire ayant été retrouvé, nous aurons leurs noms mais aussi leurs parcours à travers les différents fronts de la guerre. Après la première partie, s'ensuivra une pause de 20 minutes avant de poursuivre la deuxième partie.

Une découverte remarquable a par ailleurs été faite par Jürgen EHRET (site « Sundgau Front ») contacté un jour par un Allemand qui cherchait des renseignements concernant Aspach lors de la première guerre mondiale. En effet, il venait d'acquérir deux obus qui étaient le support de peintures de l'église et de la chapelle d'Aspach, datées et signées ! Leur auteur, peintre, a été identifié. Bien entendu, nous espérons voir ces objets exposés à Aspach à l'occasion de la conférence.

Mais vous pourrez découvrir au moins ces étonnants témoignages de la guerre en photos. Et Jean-Claude nous promet encore d'autres surprises...

Ce sera également l'occasion d'effectuer des rectifications par rapport à des



photos, où des personnes avaient été mal identifiées. Jean-Claude ne cache pas son espoir de trouver d'autres informations dans le Bas-Rhin, notamment là où ont été évacués les Aspachois. Aussi invitons-nous nos amis Bas-Rhinois à venir nous rejoindre à Aspach pour comprendre ce que pourraient nous apporter des documents personnels ou



officiels qui pourraient encore se trouver à la mairie, à l'école ou dans les tiroirs, les greniers ou les caves...

Les Aspachois emmenés en 1914 et libérés en 1915 n'ont pu rentrer dans leurs foyers pendant 4 ans. On sait que certains sont allés à Marseille, Lyon, Vieux-Charmont, Paris etc... Ils ont forcément entretenu une correspondance, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, donné des nouvelles sur leur vie, leur travail, malgré la censure virulente de l'époque. Ces lettres et cartes postales apportent des informations très intéressantes sur le coût de la chambre par exemple, la nourriture, un mariage ou une naissance, etc... Les cartes de combattants, gardées par les familles, sont aussi intéressantes, ne serait-ce que pour avoir une photo, mettre un visage sur un nom, le retrouver sur une photo collective de soldats (fréquente, pour des raisons d'écono-

mies !). Les lettres nous révèlent parfois aussi la situation dramatique des veuves, même longtemps après guerre, car les indemnités ont longtemps tardé.

Ainsi une carte postale, acquise en 2018 par Serge RENGER, a révélé à nos chercheurs une photo du régiment stationné au Kilianstollen exactement 6 jours avant le drame qui a été retracé lors des fouilles archéologiques et dont nous avons parlé dans un numéro précédent de Tout Aspach. Nous n'avons donc pas seulement des ossements et des noms, nous avons des visages : la recherche peut continuer pour identifier chacun !

Une grande part des nouvelles informations acquises mais aussi la connaissance du contexte de la guerre dans le Sundgau sont redevables à Jürgen EHRET. Aussi, au nom des Aspachois, je prends d'ores et déjà la liberté de le remercier pour sa part active.

De même je lève mon chapeau devant le travail opiniâtre de Jean-Claude SCHIEHLE, Marianne STIMPFLING, Michel MARTIN et Liliane REICHLIN qui fait vraiment avancer la connaissance de l'histoire des habitants d'Aspach.

Mais le plus grand remerciement et encouragement à poursuivre que nous pourrions leur faire, c'est de venir nombreux à ces deux vidéo-conférences qui viendront clôturer le centenaire du premier conflit. C'est une autre façon de faire œuvre de mémoire envers nos Anciens qui ont souffert, de garder aussi les liens que tisse une communauté au fil du temps et enfin de chercher constamment, contre l'obscurantisme et les idées toutes faites, la vérité – parfois terrible – des faits.

Florence Lavault



L'équipe de sauvegarde du patrimoine d'Aspach :
Michel MARTIN,
Marianne STIMPFLING,
Jean-Claude SCHIEHLE,
Liliane REICHLIN.



lors de l'exposition de 2015

Naissances

- 27 mars 2018 Mathilde Odile Bernadette URSPRUNG de Michaël URSPRUNG et de Sandra RIGOLI
- 09 mai 2018 Lucie Nicole Yolande AMRHEIN de Moran AMRHEIN et de Julie BLOCH
- 26 juin 2018 Lysie Isabelle Annie CAMILATTO de Andrea CAMILATTO et de Anne-Sophie LEMIERE



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouvelles Aspachaises !

Mariage

- 05 mai 2018 Arnaud Didier CLAVERIE et Cathy SCHLIENGER



Nous vous présentons nos sincères félicitations !

Le calendrier des fêtes



* Le tournoi de foot aura lieu les 26, 28, 30 juillet et 2, 4 août.

Juillet	26*	Tournoi de foot
Août	2*	Tournoi de foot
	15	RDV à la Chapelle, Comité des Fêtes
	31	Don du sang
Septembre	4	Réunion Club des Aînés
	8-15	Séjour randonnée ASCLA
	23	Marché artisanal, AGS
Octobre	2	Réunion Club des Aînés
	6	Bourse aux vêtements
	7	Randonnée ASCLA
	21	Repas choucroute, Donneurs de Sang
	24	Repas d'automne, UNC
	27	Fête de la Saint Martin, Comité des Fêtes
Novembre	4	Loto, CASBA
	6	Réunion Club des Aînés
	10	Célébration armistice
	11	Randonnée ASCLA
	18	Repas carpes, APL
	23	Don du Sang
	24	Vente calendriers, FC Aspach
	25	Fête Sainte Cécile
Décembre	1	AG UNC
	4	Réunion Club des Aînés

Mercure, et les autres

Les planètes dans le ciel de juin 2018

Ne passez pas ce mois de juin sans regarder le ciel la nuit ! On y voit Vénus au moment du coucher du soleil, jusque vers 22h30, du côté où le soleil se couche. Elle est donc en ce moment « étoile du soir » !

On voit aussi à la même heure Jupiter, déjà très haut dans le ciel. Le 23 juin, Jupiter se trouve juste sous la lune. Vers 23h30 du côté de l'est, on voit se lever d'abord Saturne, puis un peu plus tard encore Mars. Observer ces quatre planètes dans la même soirée n'est pas un événement si fréquent. Mais il est à peu près certain que si vous regardez le ciel la nuit, de temps en temps, vous avez déjà vu l'une ou l'autre de ces quatre planètes, sans le savoir !

Quant à Mercure, qui dit-on, est une planète visible à l'œil nu, rien n'est moins sûr. Peut-être dans des temps anciens avec une atmosphère moins troublée, sous d'autres latitudes.

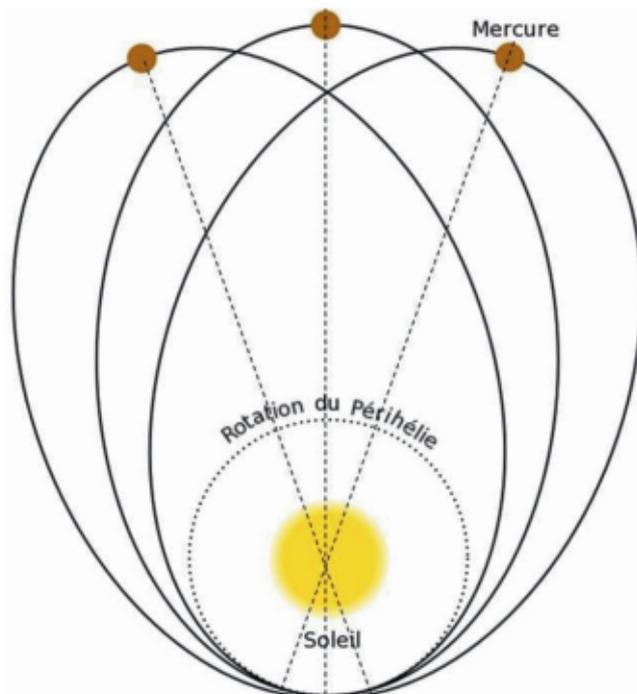
Mais pour voir Mercure depuis Aspach, une paire de jumelles semble nécessaire, et même alors cette observation n'est pas aisée et peut être dangereuse (ne pas pointer par mégarde le soleil qui lui est proche !)

Mercure est la planète la plus proche du Soleil et de ce fait, on ne peut la voir que peu de temps après le coucher du soleil, ou peu avant le lever du soleil, et encore faut-il que, vue depuis la Terre, Mercure s'en soit quelque peu éloignée. En général, Mercure est cachée par le Soleil, ou bien noyée dans sa lumière.

Mécanique de Newton ou mécanique d'Einstein ?

Comme pour toutes les planètes, l'orbite de Mercure ne forme pas un cercle autour du soleil, mais une ellipse. Pour Mercure, l'excentricité de cette ellipse est très marquée, ce qui fait que Mercure peut se rapprocher au plus près du soleil jusqu'à 46 millions de kilomètres (c'est le point de l'orbite nommé périhélie), ou s'en éloigner à 70 millions de kilomètres.

Mais le grand axe de cette ellipse est lui-même en rotation, et c'est Mercure qui, dans le système solaire, présente la plus grande vitesse de rotation de ce grand axe, à savoir 560 secondes d'arc par siècle, soit un tour complet en 231 000 ans. Et la mécanique de Newton ne permet pas d'expliquer précisément ces 560 secondes d'arc : par rapport aux calculs, il persiste une erreur de 43 secondes d'arc. Et cette valeur était déjà connue au milieu du XIX^{ème} siècle.



En 1846, Urbain Le Verrier découvre par le calcul, la planète Neptune à partir d'anomalies observées dans l'orbite de la planète Uranus (découverte elle en 1781). Alors, pour expliquer les anomalies dans le mouvement de Mercure, il imagine l'existence d'une petite planète entre le Soleil et Mercure, planète baptisée Vulcain. Malgré de très nombreux calculs, de nombreuses recherches, de nombreuses observations, notamment lors d'éclipses du soleil, les chercheurs ne trouvent pas de planète Vulcain. Et il faut attendre 1916 et la théorie de la relativité générale d'Einstein, pour expliquer cette bizarrerie de 43 secondes d'arc. Et il n'y a pas de planète entre le Soleil et Mercure !

L'exploration de Mercure par deux sondes

Le programme américain « Mariner » compte l'envoi de 10 sondes, dont seule la dernière « Mariner 10 » est envoyée vers Mercure le 3 novembre 1973, dans le but de survoler la planète. Mariner 10 effectue 3 survols de Mercure en 1974 et 1975. Mariner 10 a envoyé 3500 photos de la surface de Mercure, mais seuls 45% de la surface de Mercure ont pu être photographiés.

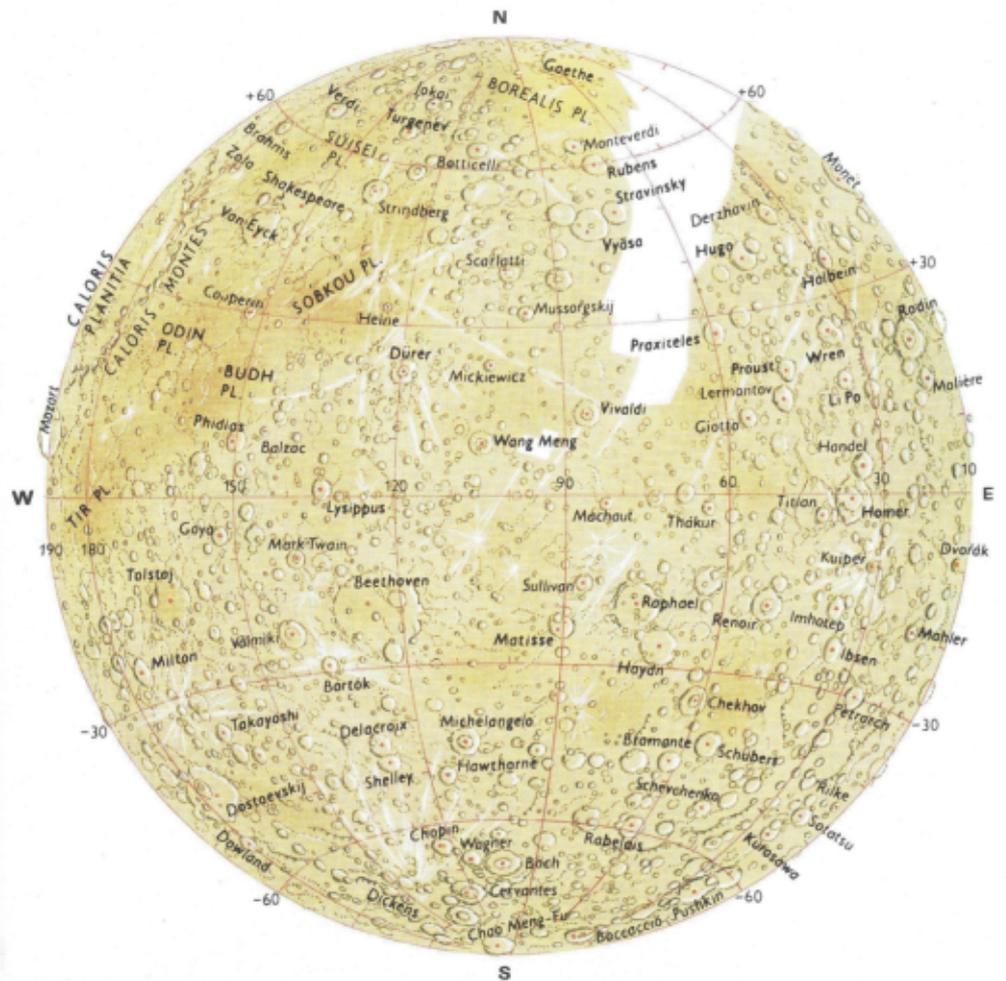
Il faut attendre 33 ans avant qu'une deuxième sonde, « Messenger » lancée en 2004, se mette en orbite autour de Mercure en 2011.

A ce jour, en juin 2018, seules ces deux sondes ont approché Mercure. Mais une 3^{ème} sonde baptisée « BepiColombo », du nom d'un mathématicien italien Giuseppe Colombo, doit partir en octobre 2018.

La surface de Mercure d'après les photos prises par Mariner 10

Les cratères de Mercure ont été baptisés de noms de peintres, de compositeurs, d'auteurs. Les bassins portent le nom de Mercure dans différentes langues, ainsi que de divinités de l'antiquité « frères » de Mercure.

A vous d'associer ci-dessous les prénoms de certains de ces artistes à leur noms, et de retrouver ces noms sur la carte ci-contre !



- | | |
|--------------|----------|
| Couperin | Albrecht |
| Matisse | Joseph |
| Tolstoï | Frédéric |
| Beethoven | Léon |
| Bartok | Mary |
| Dostoievskij | Hans |
| Shelley | Ludwig |
| Haydn | François |
| Tchekhov | Fiodor |
| Rabelais | Henri |
| Chopin | François |
| Dürer | Bela |
| Holbein | Anton |

Philippe Simon – AstroAspach

La page détente est proposée par Céline STEVANOVIC



RECETTE D'ÉTÉ : LE MOJITO ALSACIEN

Temps de préparation: 5 minutes

Ingrédients de la recette :

- Rhum : 6 cl
- Citron vert : 1
- Sucre : 2 cuillère(s) à café
- Menthe : 5 feuilles
- Crémant d'alsace : 10 cl (frais)

Comment faire un Mojito alsacien maison ?

Ecraser les feuilles de menthe du jardin avec du sucre et du jus de citron vert à l'aide d'un pilon.

Si vous n'avez pas de pilon vous pouvez froisser les feuilles de menthe à la main avant de les mettre dans le verre !

Verser le rhum et le crémant d'Alsace.

Compléter le verre avec de la glace pilée.

Décorer de feuilles de menthe et servir avec une paille.

HUMOUR LOCAL

Pourquoi est-ce que les Alsaciens utilisent du matériel d'équitation à la piscine ?

Réponse : parce qu'ils viennent avec un poney de bain, pardi !

Un couple d'Alsaciens discute avant le dîner :

- Qu'est-ce que tu prépares à dîner ce soir ?
 - Devine. Je te donne un indice : ça commence par un C.
 - Oh ! Du chambon !
 - Non, des crenouilles !
-

Après la fête de la bière, tous les présidents de brasseries décident d'aller boire un coup ensemble.

- Le président de Heineken s'assoit et dit : "Hopla, je voudrais la meilleure des bières, une Heineken !" Le barman prend une bouteille sur l'étagère et lui donne.

- Le président de Fischer dit : " Hopla tû ! J'aimerais la meilleure bière du monde, la seule fabriquée avec de l'eau de source spéciale, donnez-moi une Fischer !" Le barman lui en donne une.

- Le président de Météor dit : " Hop hop hop, j'aimerais la meilleure bière qui existe, donnez-moi une Météor garçon !" Et il l'obtient.

- Le président de Kronenbourg s'assoit et dit : " Un lait fraise s'il vous plait ".

Les autres le regardent ahuris et demandent : " Ja wàs esch ? Qu'est ce qu'il se passe, tu ne bois pas une Kro ? " Et le président de Kronenbourg répond : "Les gars, si vous ne prenez pas de bière, moi non plus..."



Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)



Bonjour à tous,

Nous avons eu le plaisir de vous revoir lors de notre loto, puis à la chasse aux œufs, animation pour les plus jeunes mise en place cette année et qui fut un franc succès. Nous renouvèlerons cette animation l'année prochaine pour le plaisir de tous.

Nous vous avons aussi proposé une balade contée au bord de l'étang. Nous remercions notre conteur Patrick Coulon pour son implication.

Nous serons à nouveau présent le **15 août à la chapelle** où nous vous proposerons, après la messe de l'Assomption, sandwich merguez ou saucisses blanches, pâtisseries et de quoi vous désaltérer.

Ensuite viendra notre rendez-vous de l'automne avec la **Saint Martin le 27 octobre 2018**.

Nous vous disons donc à bientôt pour des moments festifs !

Frédérique Eby pour le comité des fêtes



les petits cochons de la chance...



loto : les lots



chasse aux oeufs : le top départ (photo DNA)



chasse aux oeufs



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)

Pour son vingtième anniversaire, notre marché aux puces a été copieusement arrosé et rafraîchi.

Il est maintenant temps de vous dire et redire à tous un grand MERCI
- à vous tous qui êtes venus nous aider : samedi – dimanche et lundi
- aux exposants qui ont bravé le mauvais temps et ont monté leur stand
- à tous les visiteurs
- à tous(tes) les pâtisseries(ères).

Grâce à vous tous, nous avons vécu un beau moment de convivialité et de solidarité, soyez-en remercié du fond du cœur.

Le bénéfice de la journée n'est certes pas aussi important que les années précédentes, mais grâce à vous, à votre présence au repas, au rachat des saucisses et frites, nous avons tout de même de quoi envisager sereinement certains travaux.

En effet, depuis quelques temps déjà une petite équipe de bénévoles est en train de rénover les deux salles du presbytère et nous espérons arriver au bout du chantier d'ici la fin de l'été.

Des travaux sont également envisagés à l'église, il s'agira de traiter la charpente et toute la boiserie intérieure.

Nous adressons un grand MERCI à toutes les personnes qui, par leur engagement régulier, permettent la bonne marche de notre paroisse, que ce soit pour le pliage et la distribution du bulletin, le nettoyage de l'église, le fleurissement, l'entretien régulier de la chapelle et bien entendu ceux et celles qui participent activement à nos célébrations – lecteurs, choristes, organistes, servants d'autel... Sans votre engagement nous ne pourrions pas profiter de nos lieux de célébration. Nous nous permettons également de lancer un appel à toutes les personnes qui auraient un peu de temps à consacrer à la paroisse... toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, n'hésitez pas à vous faire connaître.

En attendant nous vous souhaitons un beau temps d'été, de ressourcement et de belles rencontres.

Belles et bonnes vacances à vous tous.

AS Aspach - Tagolsheim

Président : M. François METZGER (06 36 36 85 25)

À l'occasion de son tournoi annuel, le FC ASPACH vous invite à venir encourager les différentes équipes qui auront le plaisir de fouler la nouvelle pelouse financée par le club ! Si vous souhaitez passer une soirée conviviale et sportive autour d'une petite restauration, voici les dates à retenir :

- Jeudi 26 juillet
- Samedi 28 juillet
- Lundi 30 juillet
- Jeudi 2 août
- Samedi 4 août

Nous en profitons pour vous encourager à participer à la vie du club, que ce soit en tant que joueur, bénévole pour les équipes seniors ou en encadrant l'école de foot !

Tout le monde est le bienvenu et pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à M. METZGER François au 06 36 36 85 25.

À très bientôt sur le stade du FC ASPACH !



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIE (03 89 40 22 20)



La dernière collecte a rassemblé 75 donateurs et nous les remercions pour leur fidélité. Nous voilà déjà à la fin du mois de juin et les vacances approchent. Nous vous souhaitons d'ores et déjà de très bonnes vacances.

Voici un petit rappel sur le don du sang qui pourra peut-être mobiliser encore plus de personnes lors de nos prochaines collectes.

En cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation ou de globules blancs, la transfusion sanguine peut s'avérer vitale pour le traitement de plusieurs maladies. Mais pour cela, il faut faire appel à la générosité des donateurs. Qui peut donner son sang ? Où le donner ?... Toutes nos réponses dans un dossier complet.

Don de sang : Pour qui ?

Les accidentés de la route, les patients souffrant de maladies graves (leucémies, cancers), les hémophiles, les nourrissons qui naissent avec un sang incompatible... sont directement concernés par le don du sang et souvent, leur vie en dépend. Un accidenté peut avoir besoin du sang de trente personnes.

Don de sang : Pourquoi ?

Même si la France est autosuffisante, il y a des régions où la pénurie est quasi constante. Par ailleurs, les besoins des malades continuent à augmenter alors que le don ne progresse pas dans les mêmes proportions. Auparavant épisodiques, les périodes de tension concernant le niveau de stocks de sang sont de plus en plus fréquentes. La moyenne française de dons par rapport à la population est d'environ 4 %.

Comment donner son sang ?

Chaque don est précédé d'une inscription administrative et d'un entretien avec un médecin. Cet entretien, confidentiel et couvert par le secret médical, permet au praticien de s'assurer que vous ne prenez aucun risque, ni pour vous-même, ni pour le receveur.

Le prélèvement dure entre 8 et 10 minutes et permet de prélever 450 ml de sang. Les tests de dépistage des maladies transmissibles par le sang sont pratiqués sur chaque don. Après un don vous êtes accueilli dans l'espace repos où une collation vous est offerte.

Qui peut donner son sang ?

Pour pouvoir donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans et être en bonne santé, ne pas avoir été soi-même transfusé ou greffé.

Pas plus de 4 dons de sang au total par an pour les femmes, 6 dons pour les hommes avec toujours avec un intervalle minimum de 2 mois entre chaque don.

Le don de plasma et de plaquettes peut être plus régulier (24 fois par an pour le plasma, 12 fois par an pour les plaquettes).

Si un document d'information pré-don est remis au candidat, ce n'est qu'après un entretien médical obligatoire que le candidat est accepté ou non. Le médecin prend alors en compte tous les éléments qui pourraient compromettre la santé du donneur, ainsi que la prise en compte des données épidémiologiques comme la fréquence de certaines maladies infectieuses dans des groupes de personnes ou dans des pays. Ainsi, de nombreuses raisons peuvent l'amener à ne pas autoriser le prélèvement. Dans tous les cas, la sincérité au cours de l'examen médical est très importante pour la sécurité du malade qui recevra le sang.

Où donner son sang ?

Cliquez sur le site de l'EFS (Etablissement français du sang) pour connaître les collectes mobiles ou les sites fixes (hôpitaux) : www.donusang.net.

Notre prochaine collecte aura lieu le

vendredi 31 août de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente

Et nous vous rappelons également notre repas choucroute qui aura lieu le

dimanche 21 octobre à partir de 12h00 à la salle polyvalente

à vos
agendas



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)

Comme nous vous l'avons annoncé, l'AGS n'organisera plus de marché de Noël, mais un marché artisanal en date du **DIMANCHE 23 SEPTEMBRE**.

Ce rendez vous autour de l'artisanat voudrait aussi être un temps de rencontre convivial dans et autour de la salle polyvalente. En effet, nous prévoyons de laisser la salle à la disposition des exposants et de proposer dans la cour tout ce qu'il faut pour passer un bon moment en famille ou entre amis, à savoir : buvette, restauration, pâtisserie.

Les inscriptions commencent à arriver. Les feuilles d'inscription sont disponibles chez Evelyne Kleiber qui se fera un plaisir de les transmettre à toute personne intéressée.

En attendant, les membres du comité profitent du temps de vacances pour – bien entendu préparer le marché artisanal – mais également donner un coup de neuf à la salle. En effet, les portes de la salle et celles des armoires seront repeintes.

La commune fera également quelques travaux au niveau des toilettes, à savoir le changement des urinoirs chez les hommes et la mise en place d'un WC handicapé qui répondra aux normes actuelles en vigueur. La salle sera donc indisponible durant le mois de juillet.

Nous vous attendons nombreux le 23 septembre et vous souhaitons un beau temps d'été avec de belles rencontres.



Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)

Suite à la réussite de notre première année de badminton,

Deux séances par semaine seront proposées pour les enfants, les mardis et les jeudis de 18h30 à 19h30.

Concernant les cours adultes, trois séances sont prévues : les lundis de 19h à 21h, les mardis et jeudis de 19h30 à 21h30.

De la découverte au compétiteur confirmé, l'activité est ouverte à tous les niveaux. La reprise des cours enfants et adultes aura lieu le mardi 4 septembre.

Notre deuxième loto aura lieu le **dimanche 4 novembre 2018**.

Le président



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Randonnées :

L'ASCLA organise, sous la conduite de Michel Schillinger, une randonnée mensuelle

Le calendrier à venir :

01/07 : Grandval-Mont Raimeux

07/10 : Baerenkopf



Ci-dessus : lors de notre week-end de début juin, Patricia, une marcheuse française, nous a offert, au col de Sainte-Marie aux Mines, l'apéritif pour son départ à la retraite

Renseignements : M. Schillinger 03 89 45 29 34

Astronomie :

Le club se réunit le vendredi soir à partir de 20h à l'observatoire, quelle que soit la météo.....

Deux de nos images



Passage de Mercure (le petit point noir en bas) devant le Soleil, en complément de l'article de Philippe.
Le Soleil est vraiment beaucoup plus grand qu'une planète...

Une éclipse de Lune semblable à celle qui aura lieu le 27 juillet vers 21h et que nous observerons depuis le CINE d'Altenach



Renseignements : JJ Ludwig 03 89 40 62 79 et <http://astroaspach.fr>



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

Les rangs de nos anciens combattants s'éclaircissent ; après la fusion des sections Dannemarie-Ballersdorf-Traubach-Gildwiller, c'est au tour de Waldhigoffen-Durmenach de se rapprocher. A Aspach nous sommes encore 39 membres et la présence de nombreux vétérans à la cérémonie du 8 mai (victoire 1945) était très satisfaisante.

Bonne nouvelle enfin pour les camarades présents sur le sol algérien après juillet 1962, ils vont enfin percevoir leur carte du combattant (voir article ci-joint). Certains dossiers chez nous sont en attente depuis 1984.

L'assemblée générale du sous-groupe qui s'est tenue à ASPACH en 2017 a empêché notre repas d'automne. Il sera reconduit cette année le mercredi 24 octobre en thème cochonnailles.

Le mardi 12 juin, les lycéens de 1ère nous ont invités avec notre porte drapeau à un exposé avec diapos de leur visite aux camps de concentration d'Autriche avec comme guide Monsieur BAUMANN René de HIRSINGUE, survivant de cette triste époque. Qui mieux que lui aurait pu les sensibiliser ? Un compte-rendu détaillé paraîtra dans la presse.

Les prochaines manifestations patriotiques :

- Samedi 10 novembre : 18h30 Armistice 1918
- Samedi 1er décembre : 14h00 Assemblée générale de notre section à la salle polyvalente
- Mercredi 5 décembre : Commémoration de toutes les victimes d'AFN



3 juin 2018



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)

Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI

Apprendre à porter secours à l'école

Albert FALCO



Durant deux matinées banalisées, toutes les classes de la maternelle au CM2 ont participé à des ateliers pour apprendre à repérer des situations de danger et apprendre à porter secours. Les élèves étaient répartis en petits groupes encadrés par des parents.

Les enfants de maternelle devaient se présenter, décrire une situation de danger et ont joué à des jeux : loto sur les parties du corps et mistigri du 15.

Les élèves de l'école élémentaire ont appris à protéger, à donner l'alerte par téléphone, à reconnaître des situations de danger et des pictogrammes. Ces ateliers seront reconduits chaque année afin que les enfants acquièrent de bons réflexes.

Les élèves de CM2 sont en train passer le PSC1 avec Fabien Schoenig.



Numéros d'urgence

Protéger : baliser avant et après le lieu de l'accident.

Alerter : avec maximum de précisions sur le lieu de l'accident.

Secourir : rester près des blessés sans les déplacer ; les couvrir.

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police ou gendarmerie : 17

N° unique européen : 112

Les élèves de l'école maternelle font de l'athlétisme

Chaque jeudi matin, vous avez pu apercevoir les élèves de l'école maternelle qui se rendaient au terrain stabilisé pour faire de l'athlétisme. Nous n'avons pas eu le droit d'aller au stade... nous n'avons pas vraiment compris pourquoi.

Alors, nous avons mis en place nos différents ateliers de course aux abords du terrain stabilisé et sur le chemin.



Bien équipés, chaussés de nos baskets, en route pour le sport !



La course aux anneaux.



Les lions et les gazelles.



La course d'obstacles.



La course de relais.



Vite à la maison !



Les déménageurs...

Et bien d'autres ateliers encore... Nous étions tous très motivés et nous avons progressé chaque semaine !

Une sortie au Rimlishof

Lundi 18 juin, les élèves de Petite et Moyenne Section se sont rendus au Rimlishof à Buhl pour assister à un spectacle dans le cadre du festival Tentinabul'.

Les enfants racontent à l'aide de leurs mots et de leurs dessins...



Louis MS

On a pris le bus et on est allés dans les Vosges.



Polenn MS

On a regardé un spectacle : « La bobine de fil magique »



Margot MS

Madame Jeanne avait perdu sa bobine de fil d'argent. Heureusement, elle l'a retrouvée.



Elle a cousu une robe en argent pour Madame Sokoscy, une habitante de la forêt.



On est allés apporter la robe dans la forêt. On l'a accrochée à un arbre. On a vu la maison de Madame Sokoscy avec un pont.

On a fait une grande ronde et une moyenne ronde et on a chanté pour que Madame Sokoscy vienne.



On a mangé le pique-nique dans les Vosges.

Merci

à la Mairie qui nous a offert ce spectacle !



Après, on est allés dans une drôle de forêt où on a vu des animaux bizarres : un éléphant avec des ailes, une cigogne serpent...



Troc'Plants, mars 2018



rue de la Croix-Rouge,
juin 2018



apprendre à porter secours



signature des premiers contrats dans les
locaux de la Réserve Communale,
avril 2018



Le prochain Tout
Aspach paraîtra en
novembre 2018.